

Parc éolien
en mer de Fécamp

Instance de concertation et de suivi

02/06/2023





ORDRE DU JOUR

1. Le projet, son avancement
2. Cohabitation avec les usagers de la mer
3. Suivis environnementaux
4. Retombées locales
5. Poursuite de la concertation



www.parc-eolien-en-mer-de-fecamp.fr



[@EolienMerFecamp](https://twitter.com/EolienMerFecamp)

Parc éolien
en mer de Fécamp



Parc éolien en mer de Fécamp



Un leader des énergies renouvelables
dans le monde, filiale d'EDF



EIH S.à r.l. détenue par les groupes
nord-américains Enbridge Inc. et
CPP Investments



Pionnier, acteur majeur de l'éolien
en mer



Les éléments clefs

Parc éolien
en mer de Fécamp



~500 MW

soit l'équivalent de
la consommation en
électricité de plus de

**770 000
personnes**

60% des habitants
de Seine-Maritime



71 éoliennes

Distantes d'1 km
Diamètre du rotor : 154 m

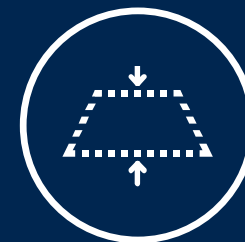


**Fondations
gravitaires**



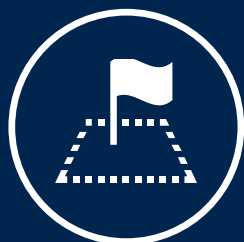
**Milieu physique
adapté**

Vent fort et régulier,
faible profondeur (~30 m)



**De 13
à 22 km**

Distance à la côte



60 km²

de superficie



2 milliards €

d'investissement



2 000 emplois

mobilisés en Normandie
pendant la construction



2023

Mise en service

Les principaux partenaires du projet, acteurs de la nouvelle filière industrielle française

5

Maintenance du parc

SIEMENS Gamesa
RENEWABLE ENERGY

Parc éolien
en mer de Fécamp



Fécamp

100 emplois

Éoliennes

SIEMENS Gamesa
RENEWABLE ENERGY



Le Havre

1000 emplois

Câbles inter-éoliennes

Prysmian Group



Gron et Montereau

150 emplois

Maître d'ouvrage

Raccordement
du parc au réseau

Rte

Fondations gravitaires



Boskalis



Le Havre

jusqu'à 1 200 personnes en pic

Pré-assemblage des éoliennes



Cherbourg



70 emplois

Poste électrique

**CHANTIERS
DE L'ATLANTIQUE**



Saint-Nazaire



jusqu'à 450 en pic

2022, le début de l'aventure offshore

MARS 2022

Installation des pieux de la sous-station électrique



AOÛT 2022

Mise en place de la fondation (jacket) et de la sous-station électrique (topside)



MAI-OCT. 2022

Mise en place des 71 fondations gravitaires



2023, les premières éoliennes devraient produire en fin d'année

DEPUIS SEPTEMBRE 2022

Installation des câbles
inter-éoliennes



A PARTIR DE JUIN 2023

Installation des éoliennes



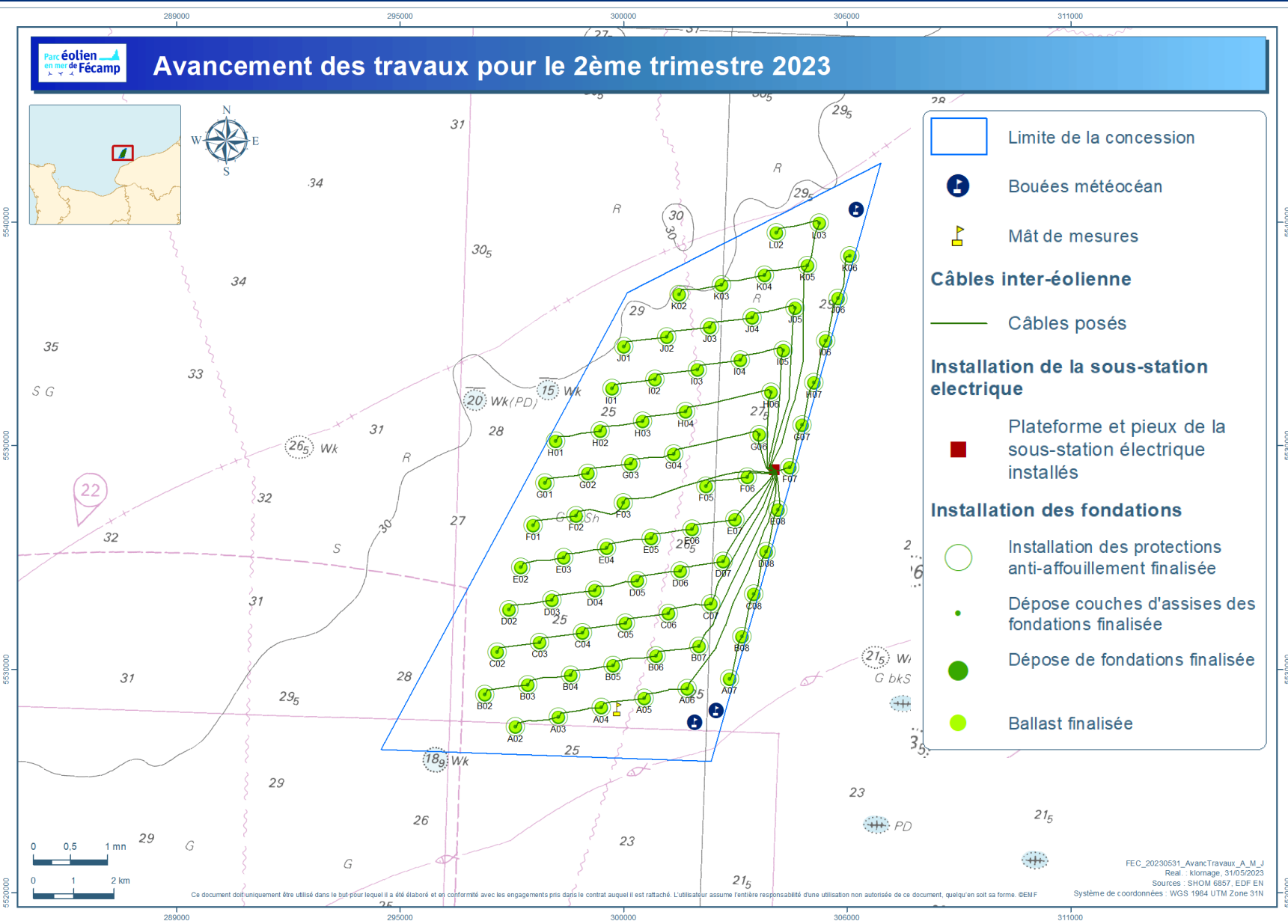
FIN 2023

Mise en service du parc





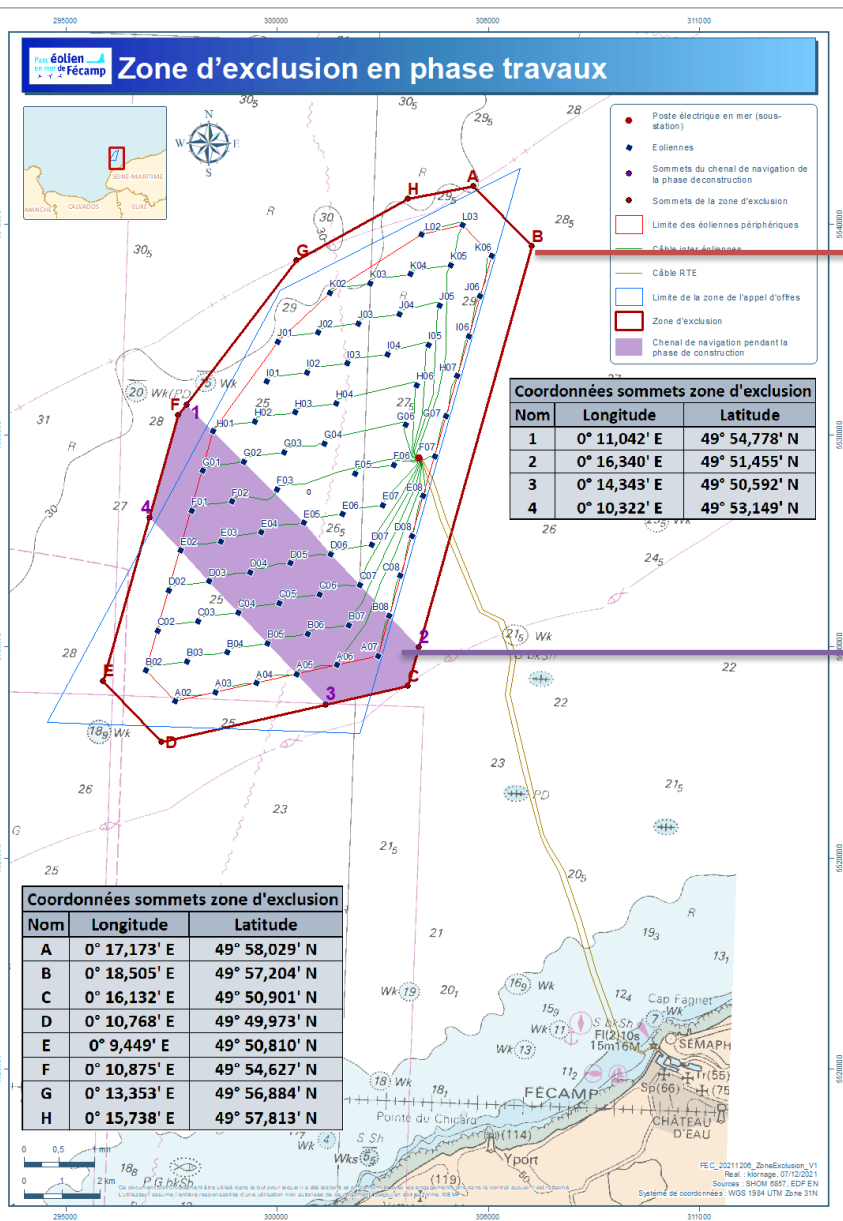
Avancement de la construction du parc



- ✓ **1x sous-station électrique en mer installée**
- ✓ **2 x câbles de raccordement électrique du parc installés**
- ✓ **71 x Fondations installées**
- ⚠ **71 x Câbles inter-éoliennes posés (en cours d'ensouillage)**
- ⚠ **Pré-assemblage et installation des éoliennes (en cours)**



Cohabitation avec les usagers de la mer en phase chantier



Zone de travaux interdite à toutes les activités maritimes
Sauf navires de travaux et navires en mission de service public ou dans le cadre d'une opération d'assistance ou de sauvetage.

Arrêté PREMAR n°45/2022

- Du 1er mai 2022 jusqu'à la fin des travaux

Corridor de navigation pour la pêche professionnelle

Arrêté PREMAR n°148/2022

- Couloir d'une largeur de 3 km avec les conditions suivantes :
 - ✓ Navire de pêche pro, longueur hors-tout < 25m
 - ✓ Vitesse limitée à 12 nœuds
 - ✓ AIS activé
 - ✓ Positions des fondations, zone d'exclusion et corridor sur l'ordinateur de bord
 - ✓ Demande d'autorisation au navire de garde 20 min avant d'emprunter le corridor
 - ✓ Distance de sécurité de 200 mètres autour des fondations et de 500 m autour des navires en opération



Cohabitation avec les usagers de la mer après la mise en service du parc

➤ Prochaines étapes :

1. GT Sécurité Maritime [septembre 2023]
2. Commission Nautique Locale [novembre 2023]
3. Arrêté du Préfet Maritime formalisant les règles aux abords et au sein du parc éolien en mer

Règles actuellement envisagées :

➤ Autour de la zone de concession , il sera interdit :

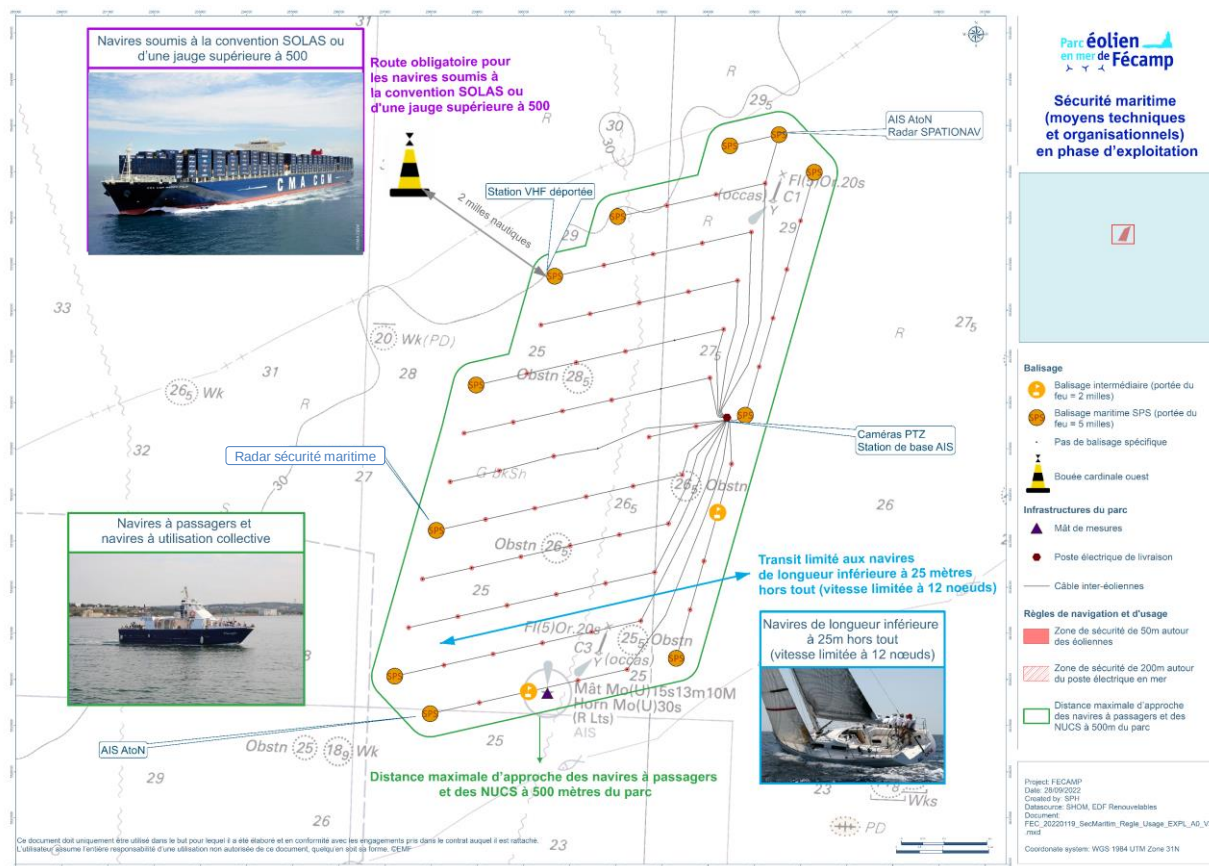
- A moins de 2 MN pour les navires > 500 UMS;
- A moins de 500 mètres pour les navires à passagers (sauf dérogation du Préfet maritime)

➤ Conditions de navigation dans la zone de concession:

- Navire < 25m;
- Vitesse < 12nds;
- AIS en émission/réception;
- VHF ASN activée et veille canal 16 VHF phonie obligatoire

➤ Dans la zone de concession, il sera interdit :

- De pénétrer dans une zone de 50m autour des éoliennes
- De pénétrer dans une zone de 200m autour de la sous-station
- De mouiller ;
- De pratiquer la navigation sous-marine et la navigation à l'aide de dispositifs aérotractés ou tractés
- De pratiquer toute activité subaquatique (sauf dérogation du Préfet maritime)





Cohabitation avec les usagers de la mer après la mise en service du parc

Règles additionnelles actuellement envisagées pour les activités de pêche :

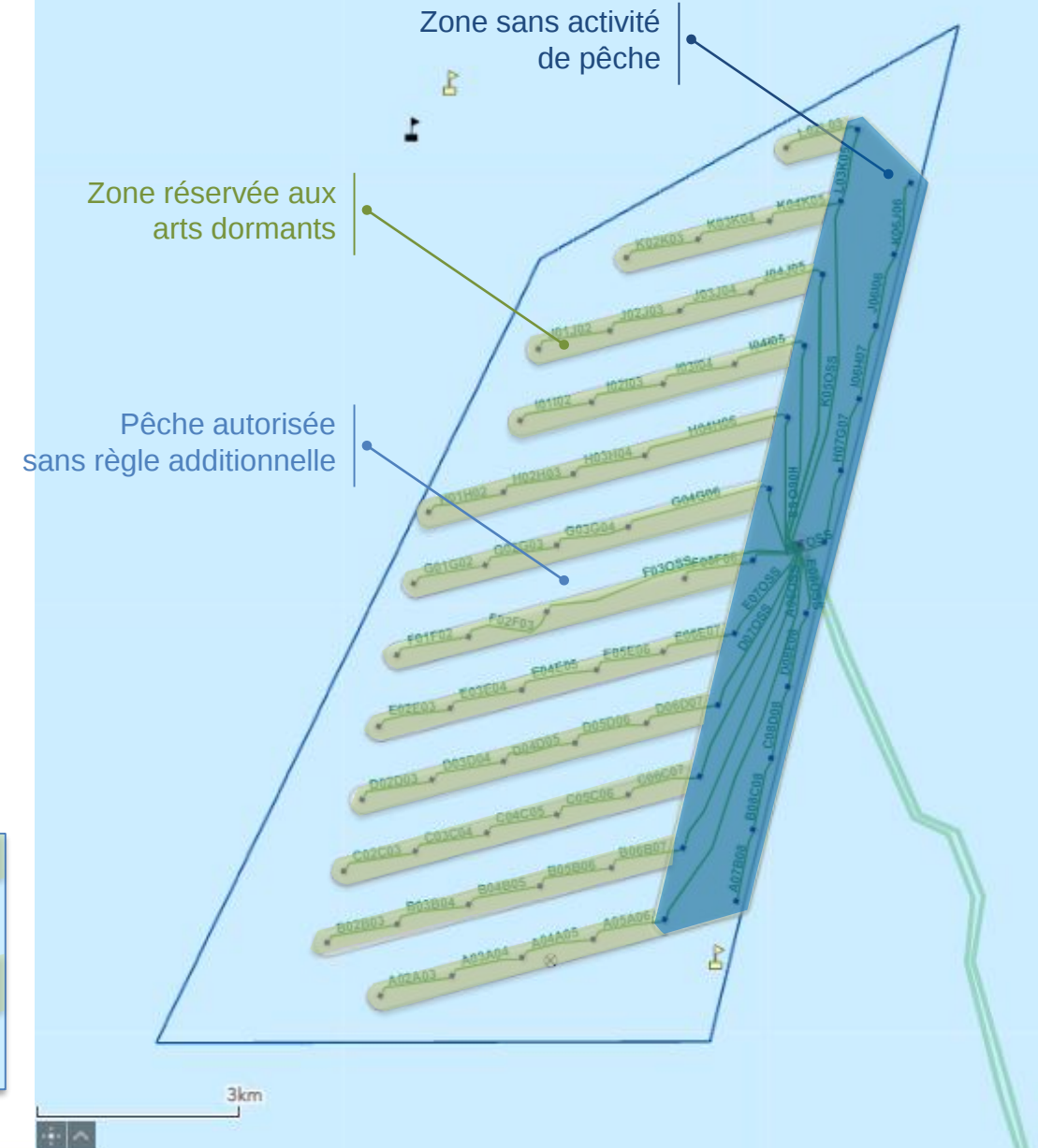
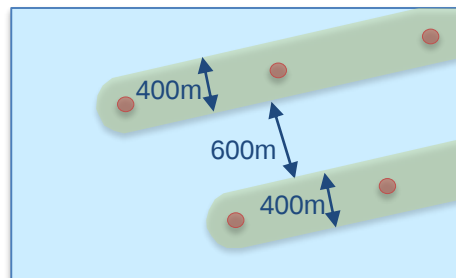
Arts dormants:

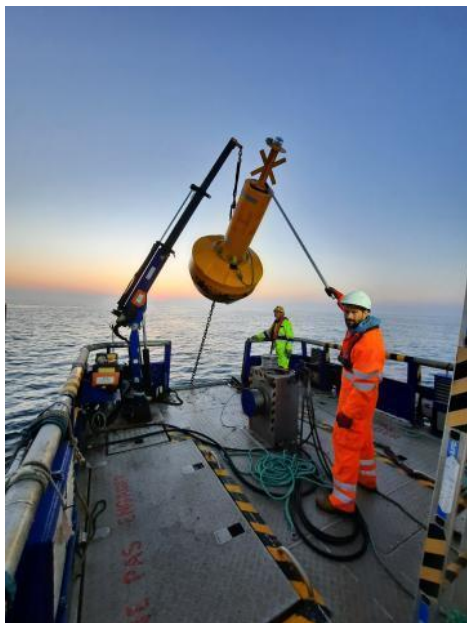
- Exclusion de la zone de convergence des câbles inter-éoliennes.

Arts trainants:

- Exclusion dans un espace de 200m de part et d'autres des alignements d'éoliennes, dans l'axe du courant de marée ;
- Exclusion de la zone de convergence des câbles inter-éoliennes

Zoom sur les espaces entre les lignes d'éoliennes et les rayons d'exclusion autour des éoliennes (50m)





Le saviez-vous ?

Les études environnementales de l'état de référence ont été mises en ligne par la DGEC sur le site "Éoliennes en mer en France"



Mégafaune
marine bateau
et avion

Qualité
de l'eau

Acoustique
bruit ambiant
et mammifères
marins

Surveillance
mammifères
marins lors du
battage des
pieux de la
sous-station
électrique

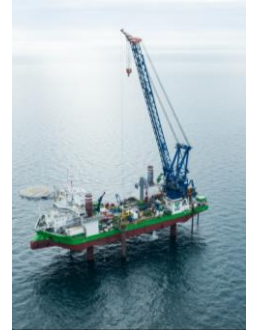
Ichtyofaune

Avifaune
nicheuse
des falaises



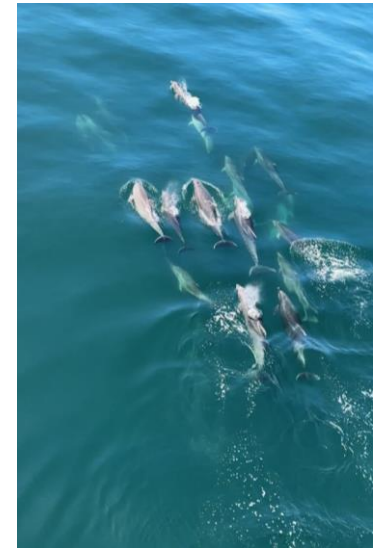
Après la première année de construction, **aucune différence d'effet ou d'impact sur l'eau et les milieux aquatiques, les mammifères marins, l'avifaune et l'acoustique sous-marine n'a été constatée.**

Le bruit de battage n'a pas été aussi impactant qu'estimé dans l'étude d'impact, notamment en raison du temps (72 heures estimées vs. 7 heures réelles) et de la puissance de battage (800 kJ estimés vs. 414 kJ utilisés) inférieurs aux hypothèses prises.



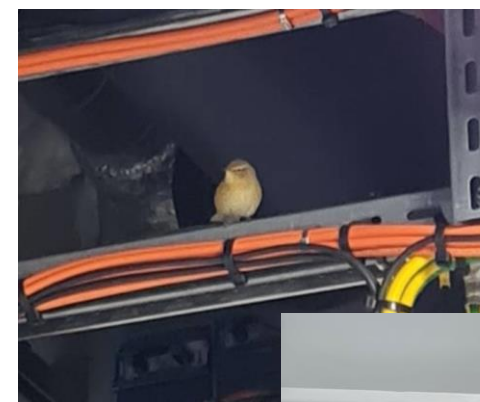
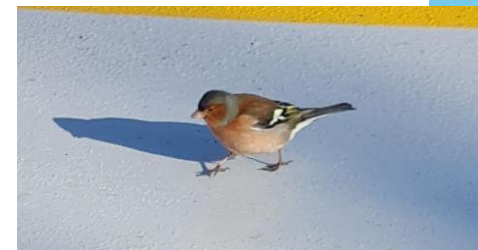
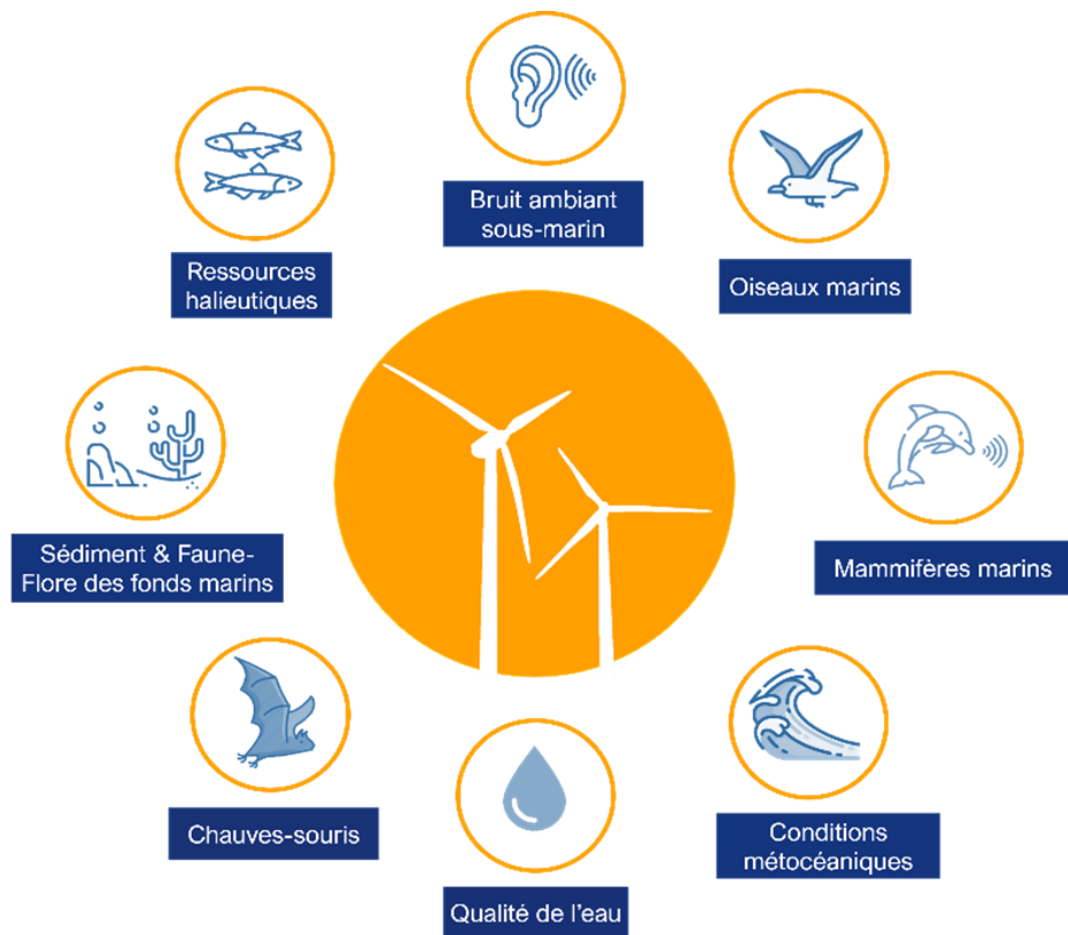
La turbidité mesurée lors des différents ateliers de travaux n'a **pas dépassé la turbidité naturelle** de la zone, comprise entre 1 à 20 mg/L

Plus de **14 000 observations d'oiseaux marins** et plus de **200 observations de mammifères marins** ont été réalisées dans le parc en 2022





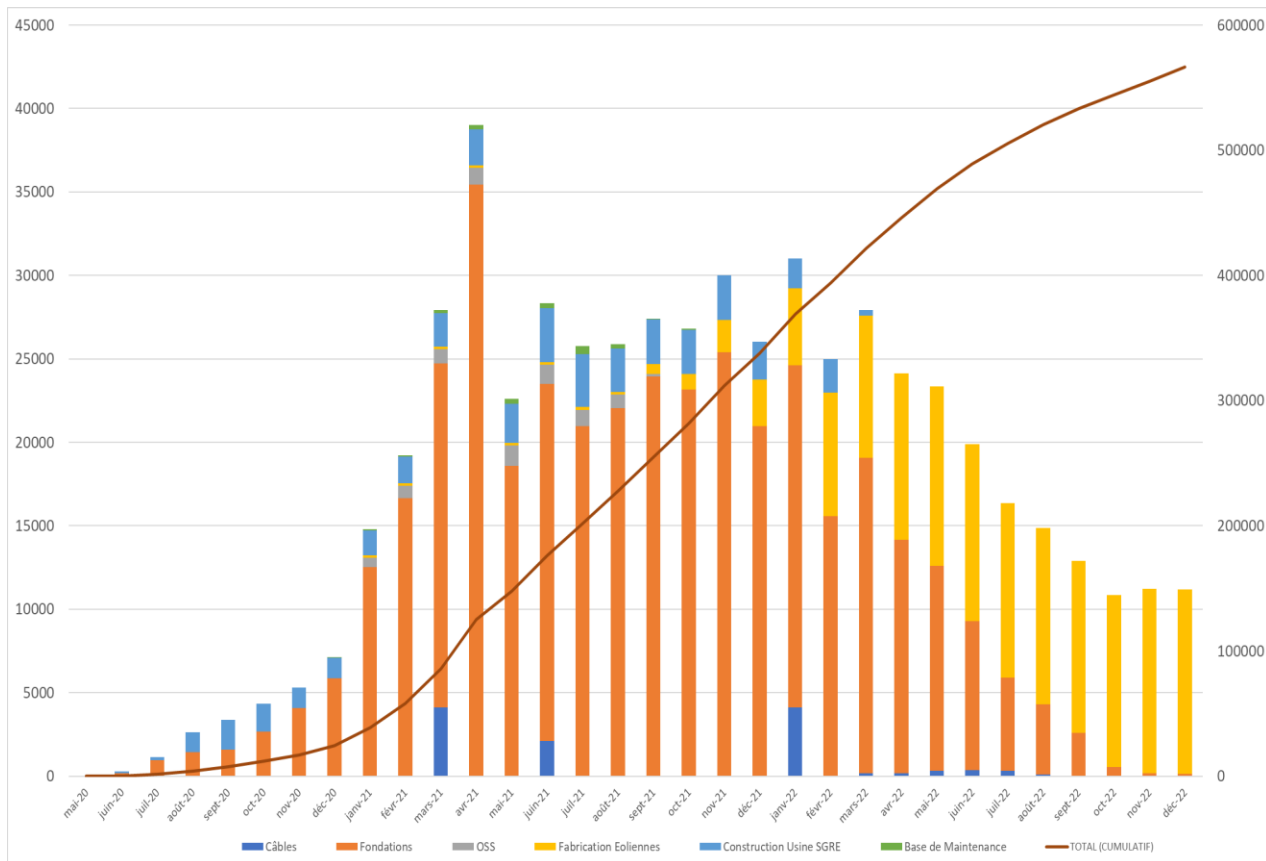
En 2023, les études environnementales se poursuivent et se poursuivront pendant l'exploitation du parc éolien en mer



... et les observations opportunistes s'y ajouteront :



Retombées locales : insertion sociale et emploi



Nombre d'heures d'insertion réalisées par mois et par chantier depuis mai 2020 pour le parc éolien en mer de Fécamp

578 000 heures réalisées depuis 2012
dans le cadre de l'insertion sociale

Près de 350 personnes en insertion mobilisées



Nombreuses visites de la base de maintenance et présentation de ses métiers





Retombées locales : mesures d'accompagnement

MAc1 Sensibilisation du public à la protection des oiseaux marins et nicheurs des falaises



MAc2 Préservation et gestion écologique d'un site à haute valeur patrimoniale en Seine-Maritime



MAc3 Ramassage des déchets sur les plages



MAc4 Soutien à l'Opération Grand Site (OGS) « Falaises d'Étretat, Côte d'Albâtre »

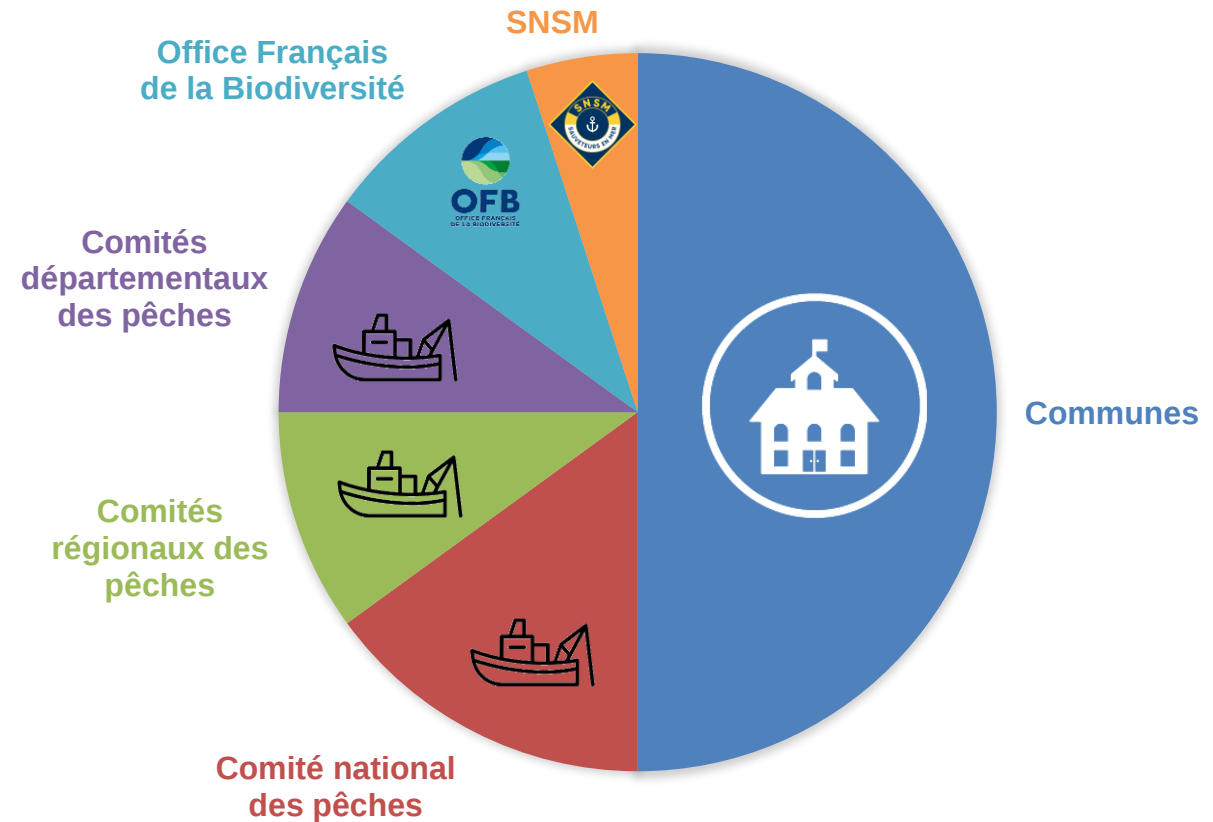


MAc5 Participation aux programmes d'acquisition des connaissances et de suivis scientifique sur l'espace Manche



> La taxe éolienne en mer :

- **Cadre réglementaire :**
code général des impôts, articles 1519 B à C
- **Montant actuel :**
18 605 € / MW, soit
plus de 9 millions d'euros versés par an par le Parc éolien en mer de Fécamp
- **Répartition de la taxe :**
 - **50 %** aux communes (en fonction de la distance et du nombre d'habitants) ;
 - **35 %** aux comités des pêches maritimes et élevages marins concernés ;
 - **10 %** à l'OFB ;
 - **5 %** à la SNSM.
- **1^{er} versement en 2024** sur la base du nombre d'éoliennes en service au 31 décembre 2023





Une concertation qui se poursuit au fil de la construction en mer

Notamment au travers d'une information lors d'événements locaux

- Participation à un ensemble d'événements et marchés sur le littoral du Pays de Caux durant l'été 2022, avec plus de 600 personnes rencontrées
- Intervention auprès des scolaires : lycées, écoles élémentaires

Et d'une information continue

- Point d'information à la Maison des Projets, Pourtour du Marché – 76 400 Fécamp
- Installation de 2 longues vues sur le front de mer de Fécamp, et de 2 tables d'orientation
- Des panneaux d'information sur le front de mer de Fécamp



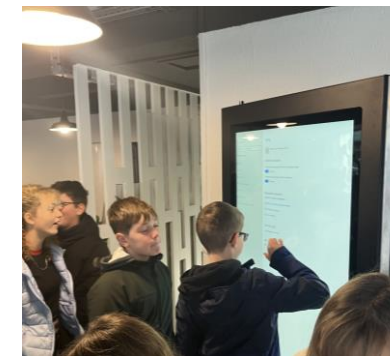
À poursuivre ...



Une concertation qui se poursuit au fil de la construction en mer



A la base de maintenance



Point info du parc éolien en mer de Fécamp
Maison des Projets
Pourtour du Marché – 76 400 Fécamp

Au point d'information



En classe, lors de sollicitations ou d'événements particuliers



En mer



MERCI

